

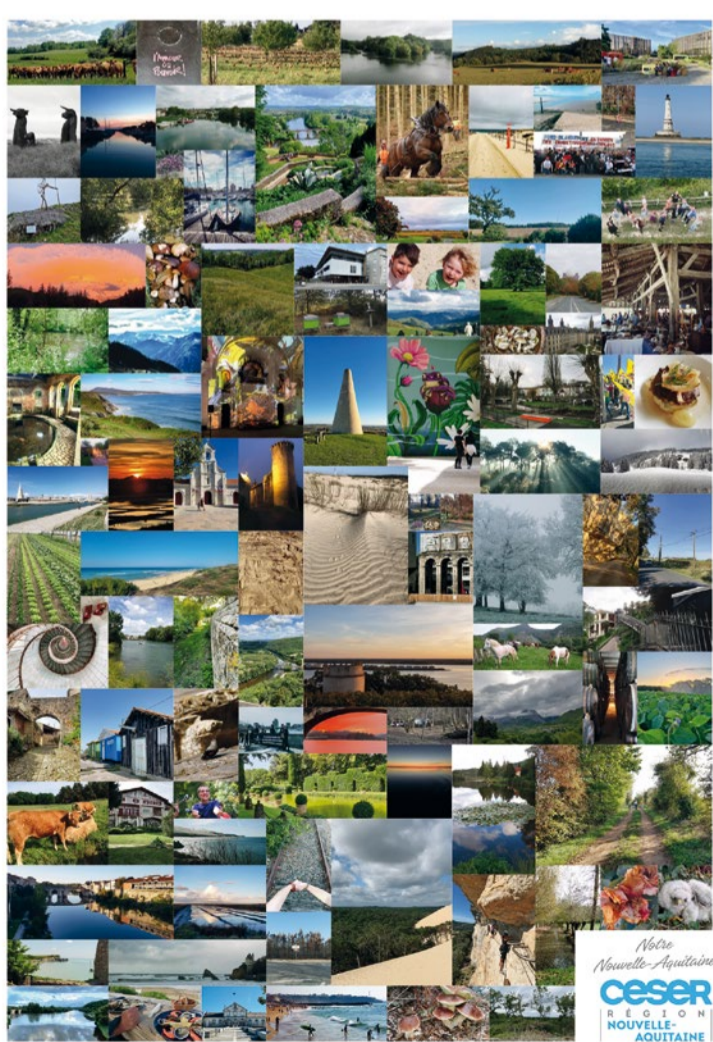
NA!

LA LETTRE
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

N° 44
JAN. 2024
ISSN 2555-297 X

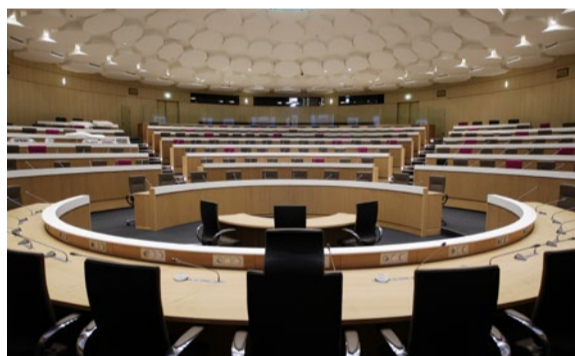
Les vœux du CESER

À l'occasion de la fin de la mandature 2018-2023, les conseillers et conseillères qui ont formé l'Assemblée du CESER au cours des six dernières années ont partagé leur vision de la Nouvelle-Aquitaine par les images illustrant la carte de vœux. Cette mosaïque montre la diversité, la richesse qui composent et définissent « Notre Nouvelle-Aquitaine », de la gastronomie à la convivialité, de l'histoire au patrimoine, de la nature aux paysages, des femmes et des hommes aux savoir-faire, à l'accueil et à la solidarité... : *le sens du partage*. Des regards singuliers, des points de vue, des sensibilités mises en commun, au service d'une vision d'ensemble : *le partage du sens*. Le CESER Nouvelle-Aquitaine vous souhaite une belle et heureuse année à toutes et tous.



ACTU

UNE NOUVELLE ASSEMBLÉE CONSTITUÉE



À u 1^{er} janvier 2024, une nouvelle Assemblée a été composée pour les six prochaines années et sera très prochainement installée par Monsieur le Préfet de Région Étienne Guyot.

La présente Lettre, en forme de passage d'une Assemblée à l'autre, est l'occasion de présenter cette instance singulière et incontournable de la vie régionale qu'est le CESER, et de revenir sur les derniers travaux de l'Assemblée en 2023.

Les membres du CESER sont désignés pour six ans par divers organismes (chambres consulaires, syndicats patronaux et de salarié-es, associations) qui concourent à la vie économique, sociale, culturelle ou encore environnementale de Nouvelle-Aquitaine. De cette façon, le CESER a vocation à représenter la diversité et la richesse de ce qui constitue la « société civile organisée ».

La composition et le renouvellement des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux, sont définis au niveau national par décret (26 juillet 2017) qui prévoit, pour la Nouvelle-Aquitaine, une Assemblée composée de 180 membres répartis en 4 collèges :

- 1^{er} collège : Entreprises et activités professionnelles non salariées (58 membres)
- 2^e collège : Représentants des organisations syndicales représentatives de salariés (58 membres)
- 3^e collège : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région (58 membres)
- 4^e collège : Représentants au titre des personnalités qualifiées (6 membres).

Le Préfet de Région arrête la composition par le biais de deux arrêtés successifs, le premier indiquant la liste des organismes régionaux habilités à désigner des membres au sein du CESER (pris le 24 novembre 2023), le second nommant les personnes proposées par leur organisation (pris le 29 décembre 2023).

Placé par la loi auprès du Conseil régional, afin d'éclairer cette Assemblée d'élu-es par ses avis, le CESER est donc un des acteurs de la gouvernance régionale. Ses missions sont précisées par la Loi et le Code Général des Collectivités Territoriales : le CESER examine le budget à toutes ses étapes ainsi que les différents documents de planification et les principaux schémas régionaux en amont de leur adoption et répond par ailleurs aux demandes d'avis et d'études du Président du Conseil régional (saisines). Le CESER a vu se renforcer sa capacité à contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales et, récemment, sa capacité à conduire des études de prospective territoriale régionale.

CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
180 CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS DÉSIGNÉ-ES
REPRÉSENTANT 111* ORGANISATIONS
PATRONALES, SYNDICALES, ASSOCIATIVES,
ENVIRONNEMENTALES...
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.



Sommaire Lettre N° 44

Une nouvelle Assemblée	P.1
Avis de décembre	P.2-3
Actus	P.4

C'est une Assemblée consultative, un «laboratoire d'idées» qui effectue des états des lieux, des analyses prospectives et formule des recommandations pour la mise en œuvre d'actions, dans l'intérêt du développement de la région et du bien-être de ses habitant-es. Au-delà d'une expertise particulière, les travaux du CESER reflètent d'abord la mise en dialogue constructif des différents points de vue et intérêts qui s'expriment en vue d'une prise de position partagée, fondée sur l'objectif d'un «consensus exigeant».

Le CESER bénéficie d'une liberté d'appréciation et d'expression, tant dans le choix des thèmes qu'il souhaite traiter (autosaisines), que dans sa communication ou son appréciation des sujets qui lui sont soumis (saisines). Il publie et diffuse des avis, contributions et rapports destinés à éclairer la décision des acteurs publics et socioprofessionnels. Il participe et contribue ainsi à l'animation du débat public.

En termes de fonctionnement, chaque CESER établit son propre règlement intérieur. En accord avec le Conseil régional, le CESER est doté des moyens indispensables au plein exercice des missions consultatives qui lui sont confiées par la loi.

Après l'élection de son président ou sa présidente, de son Bureau et la mise en place des commissions de travail, le CESER sera opérationnel pour éclairer de nouveau les décisions du Conseil régional et entreprendre les réflexions sur les sujets d'intérêt régional au service des habitant-es de tous les territoires de la Nouvelle-Aquitaine.

AVIS L'EXPÉRIMENTATION VERS UN « BUDGET VERT » SALUÉE



Le « budget vert » dont la généralisation pour les collectivités vient d'être entérinée par le projet de Loi de Finances (PLF) 2024 est avant tout un outil d'analyse permettant de mesurer l'impact des dépenses en réponse aux enjeux environnementaux, que ce soit au travers de subventions ou de marchés : le climat, la biodiversité, l'eau, les déchets et l'économie circulaire, les pollutions. Au-delà de la mesure de l'impact, le budget vert s'attache aussi à analyser les processus mis en œuvre par la collectivité pour réduire les éventuels impacts négatifs de ses dépenses.

La Région Nouvelle-Aquitaine, engagée dans les transitions avec Néo Terra et récemment Néo Terra 2 avait décidé avant que ce dispositif soit généralisé, d'expérimenter la mise en place d'un budget vert devant servir d'outil d'aide à la décision et permettant pleinement de mesurer la cohérence entre les dépenses régionales et les ambitions portées pour les transitions écologiques et sociales.

Le CESER salue la démarche de l'exécutif régional. Alors que les enjeux environnementaux imposent une réponse forte et urgente et que, parallèlement, les contraintes budgétaires réduisent les marges de manœuvre de la collectivité, un tel outil d'aide à la décision ne peut qu'être bénéfique. Cette « cartographie verte » des dépenses régionales pourrait ainsi permettre de mieux penser, orienter et réajuster les politiques régionales pour répondre aux enjeux identifiés.

L'articulation qui sera faite entre le budget vert (dans sa version complète), la mise en place du « Néo Terra score », sans oublier les éco-socio-conditionnalités pour l'accessibilité aux aides régionales, sera déterminante. Si ces trois éléments participent d'un objectif commun, ils doivent être habilement coordonnés pour ne pas alourdir les démarches administratives, tant pour les acteurs du territoire que pour les services en charge du traitement administratif des dossiers. Dans ce sens, le CESER rappelle la nécessité de définir des indicateurs harmonisés selon les différentes politiques du Conseil régional afin de favoriser la lisibilité des informations tant pour les bénéficiaires des aides que pour les élu-es.

AVIS BUDGET 2024 : PRIORISATION DES INVESTISSEMENTS



Le budget primitif proposé par l'exécutif régional pour 2024 marque une importante inflexion stratégique. Le Conseil régional exprime de manière forte sa volonté d'une baisse sur le long terme de sa politique d'endettement; compte tenu des faibles marges de manœuvres budgétaires dont il dispose, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement pluriannuelles affichée par le Conseil régional est le principal levier utilisé. Cette inflexion stratégique illustre la volonté régionale de se concentrer de plus en plus, via les budgets à venir, sur ses domaines de compétences. Ainsi la collectivité propose de réduire le volume des autorisations de programme (-25,1 %) afin de limiter dans les années futures le volume du recours à l'emprunt et de rétablir ses objectifs d'équilibre budgétaire. Seuls, quelques rares segments d'intervention (mobilité durable, apprentissage, agriculture, sport) échappent à cette réduction.

Pour le CESER, l'un des facteurs déterminants des choix opérés par la collectivité relève non pas d'un caractère conjoncturel mais structurel, à savoir la quasi-absence d'autonomie fiscale des Régions, avec une fiscalité propre excessivement limitée, peu dynamique et fondamentalement inadaptée sinon contradictoire avec les objectifs de transition affichés. Les recettes sont en effet basées, pour une grande part, sur la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) dont le produit a vocation à se réduire dans un contexte de « décarbonation » des transports. L'équation financière est à terme intenable, sauf à contraindre les collectivités à se concentrer sur des domaines d'intervention de plus en plus restreints avec des risques de démantèlement de tout un ensemble d'activités jugées « non essentielles ». Il importe, pour le CESER, que le législateur s'empare de ce sujet du financement et de la fiscalité des collectivités.



Pour 2024, les principaux postes de dépenses concernent les infrastructures et les transports, les lycées (bâtiments), la mobilité durable et intelligente, l'éducation, l'agriculture, la performance industrielle, la recherche, innovation et start-up, la transition énergétique, l'adaptation aux changements climatiques et l'aménagement numérique du territoire. Ces thèmes correspondent à eux seuls à plus de la moitié des crédits de paiement du budget primitif. Le CESER alerte le Conseil régional sur le fait que, conjuguées à la répercussion de l'inflation, les baisses parfois significatives des crédits de paiements dédiés à des domaines de compétence partagée mettent en péril des emplois (12 % des emplois privés dans l'ESS dont 10 % d'emplois associatifs) et d'acteurs investis en région dans ce qui soude le corps social, dans

l'animation et la vie économique des territoires au plus près des habitants et dans ce qui structure un pan essentiel de la citoyenneté. Même si le Conseil régional ne peut répondre à lui seul à cette dégradation, le CESER exprime ses inquiétudes face à ce constat qui porte en germes des menaces dont la réparation s'avèrera bien plus coûteuse que les économies budgétaires du moment.

AVIS DES AVANCÉES EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



Le CESER salue les progrès ou avancées réalisés par le Conseil régional en matière d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations et se félicite de la prise en compte de ses recommandations, notamment en matière de communication sans stéréotype de sexe. Cet engagement, concrétisé par la signature d'une convention avec le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, est à souligner.

Le CESER encourage le Conseil régional à poursuivre et amplifier cet engagement en :

- déployant son plan d'actions dans l'ensemble des politiques d'intervention, estimant que ces enjeux participent pleinement aux critères d'éco-socio-conditionnalité des aides;
- valorisant et renforçant le rôle des référent-es dans ses services;
- engageant une réflexion sur les modalités d'établissement d'un budget sensible au genre, incluant l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations.

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DU SANITAIRE ET DU SOCIAL



Depuis 2004, la Région exerce d'importantes compétences en matière de structuration, de programmation et de financement des formations sanitaires et sociales (fonctionnement des organismes de formation sanitaire, financement de la mise en œuvre des formations initiales du travail social, financement et gestion des aides individuelles destinées aux élèves et étudiant-es de ces formations...). Dans ce cadre, elle élabore, en concertation avec les acteurs concernés, un Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales pour quatre ans.

Le Schéma 2024-2028 s'inscrit dans un contexte marqué par de grandes difficultés. Les actives et actifs de ces métiers se trouvent contraint-es d'affronter des situations d'urgence sociale et sanitaire de plus

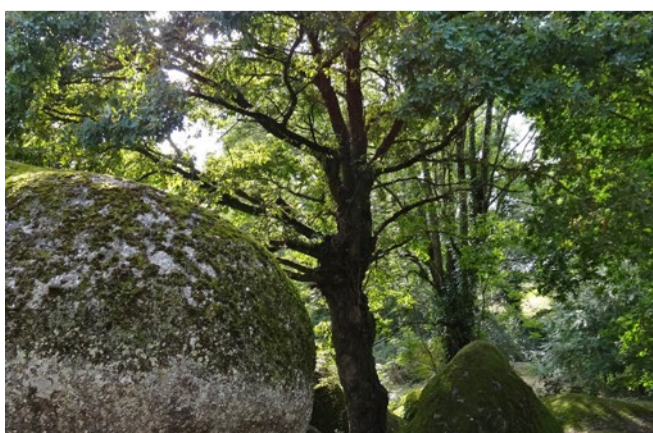
en plus aigües et, notamment dans le domaine social, des injonctions contradictoires, entre nécessité d'écoute des personnes et gestion administrative de dispositifs.

Renforcer l'attractivité de ces métiers et formations est un enjeu essentiel qui demande des actions conséquentes dépassant les compétences régionales. Au niveau régional, le CESER propose des pistes à explorer, par exemple une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) inversée ou encore le développement de la « Recherche en Travail Social » en favorisant le développement des formations supérieures de niveau 7, en particulier celle du « Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale » (DEIS).



POUR UNE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET UN SOUTIEN À L'INTERNATIONALISATION

Le CESER se félicite de la signature de la Convention pluriannuelle entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'agence INTERCO qui réalise une mission de croisement des politiques de développement économique, d'aide au développement et de coopération internationale et européenne de la Région. Pour le CESER, le Conseil régional pourrait entamer une réflexion visant à faire évoluer et à compléter les missions d'INTERCO, notamment pour mieux prendre en compte les défis posés par le changement climatique. Cette évolution impliquerait également de revoir les ressources financières et humaines de cette agence.



TROIS NOUVEAUX PARCS NATURELS RÉGIONAUX EN NOUVELLE-AQUITAINE EN PROJET

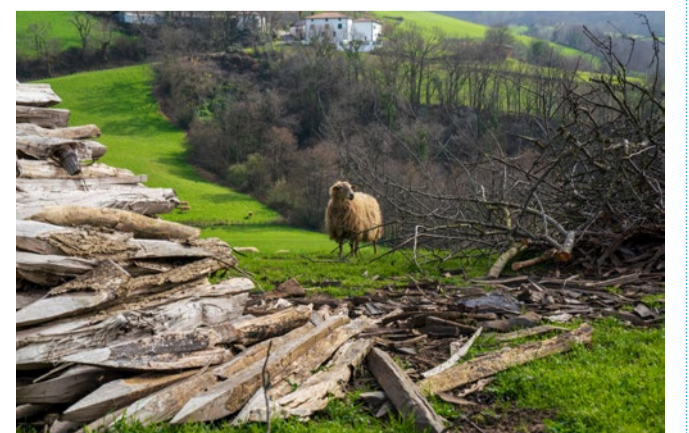


La Nouvelle-Aquitaine compte à ce jour cinq parcs naturels régionaux (PNR) : le parc naturel régional des Landes de Gascogne, le parc naturel régional du Marais poitevin, le parc naturel régional Périgord-Limousin, le parc naturel régional de Millevaches en Limousin et le parc naturel régional Médoc. Trois autres projets de PNR sont en cours de création pour trois territoires : la Gâtine poitevine, la Montagne basque et les Marais du littoral charentais.

Le CESER salue la poursuite des démarches de création de ces trois nouveaux parcs naturels en région estimant que les territoires en question par leur spécificité et les dynamiques locales créées, justifient ce classement. Pour le CESER, les PNR constituent un outil précieux de coopération locale qui permet la convergence d'intérêts divers favorables à l'écosystème territorial dans toutes ses composantes.

Les projets portés par les PNR doivent être en cohérence

avec les politiques régionales notamment les contrats territoriaux et les politiques de bassin mais aussi les stratégies et schémas régionaux en faveur du climat et de la biodiversité. Dans cet esprit, la création de nouveaux PNR constitue une opportunité pour la collectivité régionale de mettre en application ses politiques et d'aller plus loin dans la poursuite de ses ambitions, comme l'illustre l'intégration d'une orientation en faveur de la sobriété énergétique en complément du développement des énergies renouvelables, dans le projet de charte du PNR de Gâtine poitevine. Ainsi, à l'instar de cette démarche que le CESER salue, il préconise que les ambitions relatives aux problématiques liées à la sobriété ainsi que l'approche « One Health », une seule santé, puissent être systématiquement intégrées dans les axes de développement stratégiques des futures chartes.



FORMER, AU-DELÀ DU HANDICAP

Une stratégie que le CESER approuve pleinement



La Région Nouvelle-Aquitaine est l'une des rares collectivités régionales de France à se saisir de la possibilité d'élaborer un Programme Régional pour l'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées, dont elle a par ailleurs personnalisé le titre « Former, au-delà du handicap » pour affirmer une stratégie claire.

Le CESER approuve pleinement cette démarche et formule des observations, propositions pour enrichir ce programme. Il insiste sur la nécessité d'articuler cette politique régionale avec les projets menés en la matière par les Départements et les territoires, en particulier les plans départementaux d'insertion des personnes handicapées et avec le Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés.

Les personnes en situation de handicap doivent être considérées et même prises en compte au cœur du dispositif qui apparaît en l'état, davantage en direction des actrices et acteurs de la formation.

En termes d'approche, le CESER préconise de se focaliser sur les obstacles au long du parcours des personnes, que ce soit à l'entrée en formation ou en entreprise. L'accessibilité pédagogique est également un sujet capital et une thématique émergente à approfondir. Si le plan prévoit de former l'ensemble des personnels des secteurs du sanitaire et du social pour garantir cette accessibilité pédagogique, le CESER préconise que les formatrices et formateurs, les personnels enseignants et de vie scolaire, soient également concernés.

Un autre volet évoqué est celui de l'accompagnement des entreprises pour l'accueil des personnes en situation de handicap. C'est en particulier un enjeu pour les TPE et PME qui n'ont pas, en interne, le personnel compétent pour gérer l'ingénierie relative à l'emploi de personnes en situation de handicap. Une proposition de « visites inspirantes », consistant à organiser des découvertes et échanges au sein d'entreprises employant des personnes en situation de handicap est formulée.

Enfin, l'inclusion des élèves en situation de handicap dans les écoles, les collèges et les lycées reste un sujet délicat. Le manque d'accompagnant-es d'enfants en situation de handicap (AESH), et de reconnaissance du travail de ces salarié-es pénalise lourdement les élèves comme les équipes enseignantes. Le CESER souligne la nécessité pour le Conseil régional de travailler en partenariat avec les représentant-es de l'Éducation nationale en Région sur cette problématique.

AVIS

LA CULTURE, FACTEUR ESSENTIEL D'ÉMANCIPATION ET DE DÉMOCRATIE



Consulté sur différentes conventions avec des opérateurs culturels, le CESER tient à souligner, une nouvelle fois, la place des artistes, auteur-trices et acteur-trices culturels dans une ambition générale de transition dont il importe de mesurer aussi les dimensions culturelles et démocratiques. Les défis multiples auxquels les sociétés humaines sont confrontées comportent une composante culturelle majeure : celle des représentations du monde tel qu'il est, tel qu'il pourrait être ou ne plus

être. Cette composante culturelle convoque aussi bien les expressions artistiques ou culturelles, que les sciences et l'éducation considérée au sens large.

Le CESER accueille favorablement les conventions établies avec les différents opérateurs culturels concernés. Il apprécie la démarche de concertation préalable et permanente retenue dans le cadre du renouvellement de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée et souligne favorablement l'élargissement du nombre de parties prenantes (Métropole de Bordeaux).

S'agissant des conventions pluriannuelles avec divers opérateurs en région, il relève le caractère transitoire de certaines d'entre elles, dans l'attente de reformulation de projets portés par les acteurs concernés. Il apprécie enfin, et soutient la concrétisation de la Charte d'engagements entre l'État, le Conseil régional et la Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication (COFAC), qui répond à certaines préconisations de l'Assemblée socioprofessionnelle.

ACTU

LE DERNIER COMITÉ D'ORIENTATIONS DU RÉSEAU TRANSNATIONAL ATLANTIQUE (RTA) 2023 À BORDEAUX



En novembre, le CESER Nouvelle-Aquitaine a accueilli la réunion du comité d'orientations du RTA à Bordeaux. Cette année 2023 marque le 20^{ème} anniversaire de la création du RTA. Temps fort de cette rencontre, une mise à jour de la composition du RTA et de sa gouvernance.

Patrick CARÉ, Président du CESER de Bretagne succédera pour deux ans au CES d'Extrême-Orient à la présidence du réseau.

L'occasion aussi de faire découvrir aux délégations espagnoles et françaises un peu du patrimoine emblématique du territoire de Nouvelle-Aquitaine, un patrimoine ancien et reconnu internationalement à travers les vignobles et la viticulture, qui ont façonné et structuré assez largement l'économie, la culture et les paysages d'une bonne partie de notre région, mais aussi un patrimoine plus récent, issu de l'économie circulaire, à travers l'entreprise de cosmétiques issus de la vigne, qui a su montrer que les territoires sont aussi des terres de création et d'innovation.

ACTU

BILAN D'ACTIVITÉS 2023

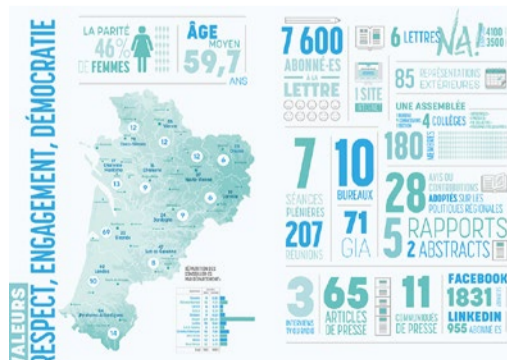


Comme chaque année, le CESER Nouvelle-Aquitaine présente son bilan d'activités. 2023 est particulière, c'est la dernière année de la mandature entamée en 2018.

À travers les différents chapitres de ce bilan, vous retrouverez les sujets d'intérêt sur lesquels les représentantes et représentants de la société civile organisée ont souhaité attirer l'attention. Le rapport le plus marquant de cette année 2023 s'intitule « Enrayer la fabrique de la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine ». C'est une forme d'appel à la (re)mobilisation collective afin de nous réarmer de la lutte contre la pauvreté en changeant de regard comme de méthode en la matière.

Ce bilan illustre également l'ancrage des membres de notre Assemblée dans les territoires et

leur implication à différents niveaux de coopération. Vous y trouverez enfin quelques-uns des temps forts qui ont marqué l'année qui s'achève et des indicateurs de notre activité qui vous permettront de mieux mesurer le travail accompli au service de la Nouvelle-Aquitaine et de ses habitants-es.



ACTU

DERNIÈRES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE ET DU BUREAU, UN HOMMAGE À EMMANUELLE FOURNEYRON



Emmanuelle FOURNEYRON, présidente du CESER de 2021 à 2023 a informé l'Assemblée qu'elle ne se représenterait pas à la présidence du CESER Nouvelle-Aquitaine pour la mandature qui s'ouvre, même si elle continuera d'y siéger et de s'y impliquer.

L'Assemblée a tenu à rendre hommage à son engagement jugé sans faille au service de l'intérêt régional lors de la séance plénière et de la réunion du Bureau de décembre 2023.

ACTU

LES DERNIÈRES PUBLICATIONS DU CESER

Les derniers rapports publiés par le CESER pour cette mandature sont désormais en ligne.



Les évolutions du travail en Nouvelle-Aquitaine révélées par la crise de la COVID-19

Le CESER propose une analyse du poids des tensions de recrutement, tente d'en expliquer les causes au-delà du facteur démographique et, compte tenu de la complexité du sujet, explore différentes dimensions du travail et du nouveau rapport au travail qui s'installent dans la société.



Quelle société dans 20 ans, au regard des aspirations des jeunes?

Parler de la société en faisant parler les jeunes. Parler des jeunes en interrogeant la société. Le rapport du CESER invite au débat sur les futurs possibles ou probables qui se dessinent dans 20 ans, au regard de ce que les jeunes souhaitent nous dire aujourd'hui.



Développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine : à quelles conditions?

Les énergies renouvelables vont connaître un développement très conséquent d'ici 2050, c'est un fait! Il faut atteindre les objectifs de neutralité carbone et viser la souveraineté énergétique, c'est un impératif. Le CESER Nouvelle-Aquitaine présente, dans un rapport très documenté et étayé, les sept conditions environnementales, sociales et démocratiques de développement des différentes énergies renouvelables au regard des spécificités de la Nouvelle-Aquitaine.



Pourquoi développer les énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine? et comment le faire de manière exemplaire?

Ce sont les deux principales problématiques résumées dans cette publication du CESER illustrant le rapport « Développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine : à quelles conditions? ». Ce court document attire l'attention sur les sept conditions identifiées par le CESER pour que ce développement se déroule au mieux et présente ses principales préconisations. Il est complété par une série de huit fiches, une pour chaque énergie étudiée.



ISSN : 2555-297 X

Lettre bimestrielle

Abonnement gracieux sur demande.

Directeur de la publication : W. Grounon

Rédaction : Pôle communication du Ceser

Maquette : Kymzo Réalisation : Laplante

Crédits photos : Région Nouvelle-Aquitaine : Sébastien Blanquet-Rivière, Francis Leroy
AdobeStock : WavebreakmediaMicro, Firma V, master1305, Pixel-Shot, Tierney, spotmatikphoto, Yuwarin - Pixabay - Photothèque du CESER Nouvelle-Aquitaine

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383

33077 Bordeaux Cedex

Tel. 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES

27 boulevard de la Corderie
CS 3116

87031 Limoges Cedex 1

Tel. 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Antienne Comédie
CS 70575

86021 Poitiers Cedex

Tel. 05 49 55 77 77



Ceser Nouvelle-Aquitaine



ceser-nouvelle-aquitaine.fr

CESER
RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE